

# Bulletin Municipal de GRAISSESSAC - 2021



*La Mairie*

## Numéros utiles

Mairie : 04 67 23 90 00 courrier électronique : [graissejac@wanadoo.fr](mailto:graissejac@wanadoo.fr)

Site internet : <https://www.graissejac.fr>

horaires d'ouverture au Public : 8h – 12h

Horaires Bibliothèque : MERCREDI matin 10h-12h, LUNDI après-midi 14h -16h

Centre de santé- soins à domicile : 04 67 23 34 55

Infirmière Centre médical : 04 67 23 34 60

Pharmacie place Gambetta : 04 67 23 99 10

**Présence Verte : 04 67 57 07 90**



## Editorial du Maire

L'année 2020 est terminée ; son lot de problèmes sanitaires, personnels et économiques a chamboulé le fonctionnement de la vie publique et relationnelle .

Aucune réunion n'a pu se tenir pour vous faire participer aux réflexions et décisions pour la conduite de la vie du village ; pour autant l'ensemble de l'équipe municipale, épaulée par les employés communaux, a répondu à vos sollicitations, aux obligations de gestion et à l'entretien de notre territoire.

Merci d'avoir fait confiance à l'équipe municipale qui œuvre pour vous tous .

Les projets de la mandature se mettront en place en 2021 ; aujourd'hui il faut préparer les montages financiers et les dossiers techniques en particulier pour la rénovation de la cour des écoles et la réflexion sur la création d'un atelier municipal pour libérer le boulodrome. Les actes d'acquisitions de la maison Constant sont chez le notaire, ensuite commenceront les études une fois la commune propriétaire .

Vous trouverez dans le bulletin les travaux de 2020. Je précise que la construction du champ photovoltaïque de Saint Sauveur se poursuit par un opérateur privé ce qui permettra dès cet été la production d'énergie propre raccordée au réseau EDF .

D'ici le printemps sur le plateau Sainte Barbe, le secteur des jeux sera transféré vers le terrain de tennis et un parking aménagé pour augmenter la capacité de stationnement du quartier du Castan .

Les travaux de la rue Jean Jaurès, à la discrétion du département, sont programmés pour septembre 2021

Outre le département pour mener à bien tous les dossiers, je devrai m'appuyer sur les institutions telles que Grand orb, le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Parc Régional qui œuvrent au développement économique, culturel et social du territoire. Ils sont avec l'Etat les partenaires des collectivités pour réaliser les engagements de notre feuille de route que nous affinerons avec vous dès que les conditions sanitaires permettront une démocratie participative vous associant aux décisions municipales.

Ces rendez vous porteront également sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à mettre en place sur le territoire de Grand Orb : une réflexion à mener pour poser le cadre potentiel du développement de Graissessac pour les années à venir.

D'autres rencontres j'espère, égayeront l'année 2021, et là je dis courage à nos présidents d'associations pour nous préparer de belles animations pour les jours meilleurs et construire tous ensemble une dynamique collective pour cet été .

Se projeter dans l'année 2021, bâtir une année agréable, c'est ce qu'avec le conseil municipal, je souhaite de tout cœur pour vous.

---

Votre maire, Mariette Combes

## QUI VOUS REPRESENTE ET A QUELLE COMMISSION ?

### COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire préside l'ensemble des commissions

INTITULE	Membres conseillers municipaux
Finances-Appels d'offres	Pascal BELLES Alain DANTONI, Jacques HERNANDEZ Guy GRANIER Christiane NAVARD Roland BASCOUL Alain BERNARD
Travaux - Urbanisme	Alain DANTONI Pascal BELLES Guy GRANIER Aline JALABERT Jacques HERNANDEZ
Bâtiments et dépendances communaux	Pascal BELLES Guy GRANIER, Valérie LORTHIOIR Thierry GAUMET Sylvie FANTI Jacques HERNANDEZ Hélène PETERGAC
Associations	Alain DANTONI Céline GIL Renée RAYNAL Pascal BELLES Christiane NAVARD
Cadre de Vie	Céline GIL Alain DANTONI Guy GRANIER Aline JALABERT Thierry GAUMET
Action sociale (CCAS, Jeunesse, lien intergénérationnel)	Renée RAYNAL Aline JALABERT Christiane NAVARD Valérie LORTHIOIR Hélène PETERGAC Alain DANTONI

### DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare :	Mariette COMBES Jacques HERNANDEZ Suppléants Alain BERNARD Guy GRANIER
Hérault Energies	Mariette COMBES Suppléant Pascal BELLES
Caisse des écoles Intercommunale	Mariette COMBES Christiane NAVARD Suppléants Valérie LORTHIOIR Céline GIL
Parc Naturel Régional	Mariette COMBES Alain DAN TONI Suppléants Roland BASCOUL Céline GIL
Communes Forestières	Céline GIL Aline JALABERT
Corspondants sécurité routière	Jacques HERNANDEZ Aline JALABERT
Correspondant Défense	Mariette COMBES

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES



aMMargot PEREZ née le 18 Août 2020 de Laurence  
RRBREMACH et de Grégory PEREZ

Angela SARREMEJEANNE née le 26 Avril 2020  
de Yoanna BARGUES et

de Nicolas SARREMEJEANNE

Eloise COCK née le 21 Octobre 2020 de  
Julie REINICHE et de François COCK

Mila NAVARRO née le 5 Décembre 2020  
d'Anais ARVIEU et de Jordan NAVARRO

### DÉCÉS



Elise GASCON veuve MONTELS décédée le 1 janvier 2020

Laurent TARBOURIECH décédé le 2 Janvier 2020

Henri RIOCHE décédé le 7 janvier 2020

Nicole FLORENT décédée le 28 Février 2020

Joseph MOCZULSKI décédé le 12 Mars 2020

Fabrice LALFERT décédé le 17 avril 2020

Gérard DESCHOMBECK décédé le 2 Mai 2020

Mael VALENTIN décédé le 13 Mai 2020

Louise JUAREZ veuve BONNEL décédée le 18 Juin 2020

Josiane LE ROUIC épouse PILIA décédée le 25 Juin 2020

Thibault SANCHEZ décédé le 26 Juin 2020

Jeanine LASSERRE veuve PÉREZ décédée le 2 Août 2020

Yves BOUHITEM décédé le 11 Août 2020

Pierre SERRAL décédé le 24 Août 2020

A-Marie BIRCKEL-CHRAIBI décédée le 6 Septembre 2020

Manuel ALARCON décédé le 25 Septembre 2020

René ROMERO décédé le 21 Octobre 2020

Yvette DEROTHE vve PERRONE décédée le 8 Novembre 2020

Pierre DURAND décédé le 16 Décembre 2020

Maria ANTON épouse GIMENEZ décédée le 19 Décembre 2020

Mariages : *pas de célébrations de mariage en 2020*



## VIE DU VILLAGE

### Les travaux réalisés en 2020

#### Mise en accessibilité École-Mairie

Afin de faciliter la vie des personnes en situation de handicap, la mise en accessibilité des bâtiments publics s'inscrit dans cette démarche,

Cette année conformément aux normes obligatoires d'accessibilité, l'aménagement école-Mairie est achevé

Le coût des travaux s'élève à 162 375,80 €, pour la commune il est de 40 000€

#### Préservation du Patrimoine minier, sauvegarde des vestiges de l'histoire minière de la commune :

L'ancienne mine Simon fait partie des vestiges miniers sur le territoire

La Commune en partenariat avec l'association Des Pierres et du Charbon, a finalisé le projet de sauvegarde et de valorisation du site. Musée à ciel ouvert il est le complément du musée « *Graisessac* autrefois »

L'achèvement des travaux sur le site permet de restituer dans le meilleur état de conservation le fonctionnement des installations minières .

Coût des travaux : 205 975,02 € coût pour la commune 25 565,84€



### Nouveaux équipements

#### Le défibrillateur

Pour sauver toujours plus de vies, La commune s'est équipée en Novembre d'un défibrillateur installé sur la façade extérieure de la salle polyvalente Jean Moulin.

Il s'agit d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) aménagé dans une armoire ventilée l'été et chauffée l'hiver, afin de maintenir ces équipements en parfait état de fonctionnement.

Un contrat de maintenance a été passé avec une société spécialisée.

Une formation à son utilisation interviendra prochainement auprès des élus et des habitants

Coût location : 1000 € par an



## Le panneau d'information lumineux

Avec l'aide du Département, un panneau d'affichage lumineux est implanté depuis le 9 Novembre sur la place Gambetta, point central du village, le rendant plus visible et accessible au plus grand nombre .

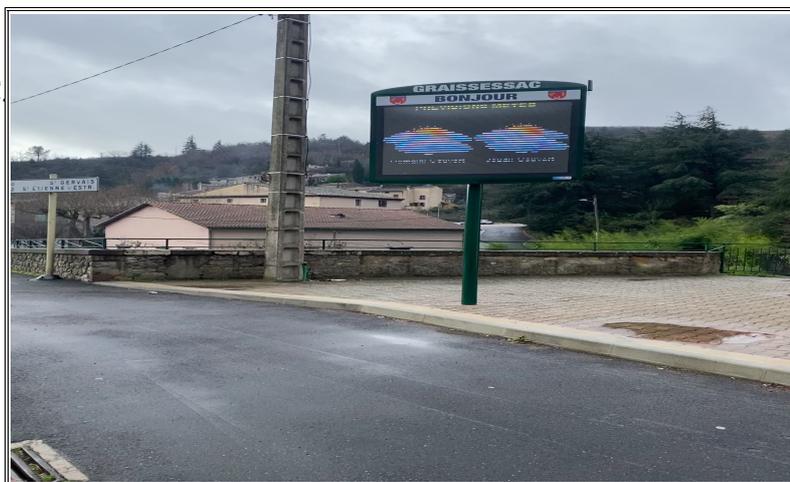
Complémentaire des panneaux d'affichage libre, il est destiné à faire mieux connaître aux habitants, les événements de la vie locale, en cours et à venir .

Le panneau est prioritairement destiné à la diffusion :

- d'informations municipales, événements liés à la circulation, aux travaux d'urbanisme ou de voirie des services à l'habitant.
- à la communication événementielle des associations de la commune qui organisent des manifestations festives, sportives ou culturelles sur la commune.

La demande d'affichage devra parvenir à la Mairie par courrier-papier, ou par voie électronique sur le site municipal [www.graissessac.fr](http://www.graissessac.fr)

coût 12 866,40 €, coût commune 2144,40€



## La vidéoprotection

Madame Le Maire et le Conseil municipal ont décidé de mettre en place les caméras de vidéosurveillance .L'autorisation préfectorale a été obtenue pour un installation au 1er trimestre 2021. Le coût de 28 000HT pourra être couvert par un emprunt sur 2 ans ou pour partie par des subventions de l'Etat

Le but de ce système préventif et dissuasif est d'assurer la **sécurité des personnes et des biens**, lutter contre la délinquance et les incivilités, qui nuisent à la tranquillité des habitants .

La vidéo sera accessible au Maire et à son 1er adjoint ainsi qu'aux services de la gendarmerie.



## Le site Internet et le portail famille

La commune a mis en ligne son nouveau site internet, dynamique et enrichi de nombreuses rubriques, il sera le relais des informations générales liées à la vie municipale et locale :

l'actualité de la municipalité, ses actions et projets, la programmation des associations, les événements et réunions, tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune.

Le nouveau site internet nous permet aussi de développer des services en ligne:

un formulaire de contact, la possibilité de faire une demande de réservation pour les salles des fêtes et les gîtes municipaux, un accès direct vers le portail famille.

Ce portail, permettra aux parents de gérer en ligne leur compte famille, les inscriptions des enfants à la cantine et à la garderie. Cet espace facilitera toutes ces démarches administratives et permettra également un paiement en ligne.

## Quelques petits rappels de bon sens et de civisme

◆ Pour la protection de l'environnement, et le confort de tous, privilégiez le tri sélectif qui consiste à récupérer séparément les déchets afin de leur donner une seconde vie

Les ordures ménagères ont pour vocation d'être triées et mises dans les containers et PAS À CÔTÉ !

Des dépôts de déchets en tout genre : encombrants et cartons sont interdits aux abords des containers de tri P6



sélectif.

Nous vous rappelons qu'un service mensuel de ramassage des encombrants est organisé par la commune le 3ème mardi de chaque mois.

Tous les déchets végétaux et autres gros encombrants doivent être déposés en déchèterie

Les jours d'ouverture à St Etienne-Estréchoux : Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h30-13h et de 14h à 17h30

A compter du 1er janvier, une carte nominative est obligatoire.



◆ Les propriétaires, locataires sont tenus de maintenir leur trottoir et leur caniveau en bon état de propreté, de balayer mais aussi de désherber leur trottoir dans une démarche solidaire d'amélioration du cadre de vie

◆ Les propriétaires de chien assument la propreté de leur animal au cours de leurs promenades, ramassent les déjections. L'animal doit être tenu en laisse, surtout s'il représente un danger



## Informations diverses

### Année électorale Département et Région

◆ Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !.

De même, si vous changez d'adresse dans la commune, vous signifiez votre changement de domicile en mairie.

### Locations saisonnières

◆ L'hébergeur ou loueur occasionnel doit se déclarer préalablement en Mairie pour assurer le règlement des taxes de séjour correspondantes aux durées de location du bien .

◆ **Téléalerte** : renseignez le fichier en signalant votre adresse Mail et vos coordonnées téléphoniques, afin que vous soyez prévenus de tout événement important.

◆ **Associations** : il est fait appel à volontariat pour la création du Bureau Association Tennis ; si intéressé, se présenter en Mairie.

### Tarifs salles de fête

Louer une salle des fêtes peut être une solution économique si vous organisez un événement. Mais quels en sont les tarifs ?

En fixant le tarif et les modalités de réservation des salles communales, le conseil municipal a fait le choix de *conserver des tarifs raisonnables*, afin que les salles puissent être louées régulièrement aux graissessacois.

Elles sont de plus mises à disposition des Associations du village à titre gracieux lors de leurs manifestations festives.

	Tarifs	cautions	Document
Salle polyvalente <b>Jean Moulin</b> weekend	300 €	1000 €	Attestation responsabilité locative
Salle <b>maison du Peuple</b> week-end	150 €	500 €	Attestation responsabilité locative
Préau de l'école /anniversaire enfant	30 €	Pas de caution	
Préau de l'école / apéritif/repas	50 €	Pas de caution	
Supplément chauffage si nécessaire	50 €	50 €	

**Les locations sont exclusivement réservées aux habitants du village.**

## L'école de Graissessac

Le Spectacle arbre de noel des enfants s'est tenu

Mardi 15 déce

Cette année scolaire l'équipe pédagogique a connu quelques changements



**Mme Cindy Sevilla** nommée à la rentrée, assure l'enseignement des **23 enfants** de **Maternelle et le Poste de Directrice d'école**

**Mme Flora Signoles** continue à prendre en charge **la classe CP-CE1** de **17 élèves** lundi, Mardi, jeudi / Mr Jordi Joullié le Vendredi

**Les projets de classe**

### Maternelle

**Voyage autour du monde** avec 1 continent par période, au travers de la marionnette de la classe : Bibou le hibou et de Hupette la Chouette, Le but de ce projet est de fédérer le groupe, avec le fil conducteur des activités : apprentissage du vocabulaire, musique, poésie, mathématiques, étude du milieu pour chaque continent.

### Classe CP-CE1

-Projet « **des oiseaux dans l'école** », projet pluridisciplinaire en partenariat avec deux intervenants extérieurs. Les élèves produiront des textes sur le thème des oiseaux .

L'intervenant musical travaillera à la mise en musique du recueil et initiera les élèves à la pratique vocale et à l'harmonisation instrumentale . l'intervenant du Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement apportera aux élèves les connaissances scientifiques sur les oiseaux.

### Notre cimetière



Notre cimetière vieux est pour 3 ans l'objet de procédures administratives.

Elles permettent à terme d'obtenir la rénovation des sépultures dégradées ou la reprise juridique par la commune de surfaces nécessaires à d'autres concessions.

Chaque concession a fait l'objet par une entreprise spécialisée d'un inventaire.

Si vous avez découvert un panneau apposé sur une tombe que vous visitez, reportez vous aux décisions affichées sous l'abri du cimetière et venez à la mairie ou appelez le 04 67 23 90 00

▪si la sépulture a **été constatée à l'état visuel d'abandon** : sans remise en état, la concession sera reprise par la commune pour déconstruction à partir de 2023.

▪si sur la tombe il est indiqué **de fournir des informations sur cet emplacement** : sans régularisation administrative , la déconstruction sera envisagée à partir de janvier 2022 pour ces sépultures qui, sont à notre connaissance, sans titre de concession

▪si **la concession est échue** : et dans ce cas sans régularisation des ayants droits la sépulture reviendra à la commune le 1 décembre 2021

Nous avons adressé des courriers pour tous les cas de figure ci-dessus

La réhabilitation du cimetière passe aussi par votre participation

Ne tardez pas à vous signaler en mairie dès lors qu'un panneau a été apposé sur une sépulture familiale .**Nous vous présenterons les démarches de régularisation faute de quoi la commune, en conformité avec le code général des collectivités territoriales procédera au relevage physique des tombes donc à leur déconstruction**

